

Objet de la délibération : 3.1.1 Adhésion au Cerema

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX, modifié par l'article 159 de loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement modifié par le décret n° 2022-897 du 16 juin 2022 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Cerema n°2022-12 relative aux conditions générales d'adhésion au Cerema ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Cerema n°2022-13 fixant le barème de la contribution annuelle des collectivités territoriales et leurs groupements adhérents ;

Vu le budget de l'exercice 2023,

Vu le rapport de présentation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- De solliciter l'adhésion de Terres-de-Caux auprès du Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), pour une période initiale courant jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine d'adhésion, puis renouvelable annuellement par tacite reconduction ;
- De régler chaque année la contribution annuelle due. La dépense correspondante au règlement de la cotisation annuelle sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'année concernée sur l'article 6281;
- De désigner Monsieur Jean-Marc Vasse pour représenter la commune de Terres-de-Caux au titre de cette adhésion ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Sabrina SALLO



Le Maire
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

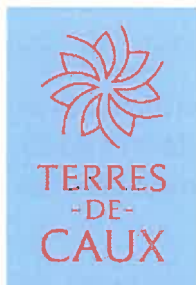
Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20230206-0490-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2023

**3.1.1 Adhésion au Cerema**

L'an deux mil vingt-trois, le six février, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le trente janvier deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Sabrina SALLO

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 7
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LACHEVRE Gilbert	LAVENU Joëlle	LEPRON Dominique
DELACROIX Bruno	CRAQUELIN Paule	MECHIN Jean-Michel
HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique	GREAUME Hervé BLOND Éric MICHEL Stéphane	LACHEVRE Gilbert DELACROIX Bruno
MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane LECARON Caroline MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric	BELLENGER Laetitia BUREL Lucie	
LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne	MONS Céline DEMEILLERS Julie	LEROY Bertrand GESLAIN Fabienne
CHEVALIER Romain	BREANT Marie	COUSIN Sophie

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 07.02.2023

Date de mise en ligne : 09.02.2023

Objet de la délibération : 3.2.1 Créances éteintes

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la dissolution de la communauté de communes de Cœur de Caux et la reprise du passif par la commune de Terres-de-Caux,

Vu la décision de la commission de surendettement en date du 21/12/2018 de Monsieur CRAMPON Nicolas,

Vu l'ordonnance de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire en date du :

- 27/02/2017 de MONNIER Mickaël et BLANQUET Julie
- 04/08/2017 de DEBLE Jessica
- 26/06/2017 de HAZARD Flora
- 01/12/2015 de BOUTEILLER Jean-François
- 05/02/2013 de FLEURY Didier
- 03/02/2017 de BATTE Olivier
- 15/02/2018 de TESNIERE Béatrice

Vu l'effacement de la dette à recouvrer d'un montant total de 3 701.33 € définie selon le tableau ci-dessous :

NOM Prénom	Montant de la créance En €	Nature de la créance
CRAMPON Nicolas	195.00	Commission surendettement
DEHAIS Isabelle	195.00	Ordures ménagères
MONNIER BLANQUET Mickaël Julie	244.00	Ordures ménagères
DEBLE Jessica	484.00	Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire
HAZARD Flora	954.00	Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire
BOUTEILLER Jean-François	31.00	Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire
COULANGE Yann	601.00	Ordures ménagères
FLEURY Didier	131.83	Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire
BATTE Olivier	511.00	Ordures ménagères
TESNIERE Béatrice	354.50	Ordures ménagères
TOTAL	3701.33	

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'effacer la dette définie selon le tableau ci-dessus d'un montant de 3 701.33 €,

DECIDE que cette créance sera imputée au compte 6542 « créances éteintes »

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance

Sabrina SALLO



?, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20230206-0491-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2023

Le Maire,

Jean-Marc VASSE



**3.2.1 Créances éteintes**

L'an deux mil vingt-trois, le six février, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le trente janvier deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Sabrina SALLO

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 7
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LACHEVRE Gilbert	LAVENU Joëlle	LEPRON Dominique
DELACROIX Bruno	CRAQUELIN Paule	MECHIN Jean-Michel
HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique	GREAUME Hervé BLOND Éric MICHEL Stéphane	LACHEVRE Gilbert DELACROIX Bruno
MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane LECARON Caroline MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric	BELLENGER Laetitia BUREL Lucie	
LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne	MONS Céline DEMEILLERS Julie	LEROY Bertrand GESLAIN Fabienne
CHEVALIER Romain	BREANT Marie	COUSIN Sophie

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 07.02.2023

Date de mise en ligne : 09.02.2023

Objet de la délibération : 3.2.2.a REMISE SUR LOCATION DE SALLE SAINT PIERRE LAVIS – HERANVAL Gaëlle

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la location de la salle de Saint-Pierre-Lavis en date du 26 Novembre 2022 par Madame HERANVAL Gaëlle

Considérant les problèmes d'alimentation du gaz survenu à ces mêmes dates,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DECIDE d'effectuer une remise de 10 % sur le tarif de location initial,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Sabrina SALLO



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

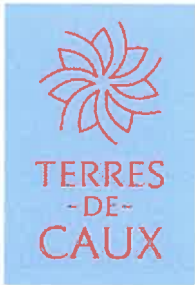
Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Pauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20230206-0492-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2023

**3.2.2.a Remise Location Salle Saint Pierre Lavis – HERANVAL Gaëlle**

L'an deux mil vingt-trois, le six février, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le trente janvier deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Sabrina SALLO

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 7
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LACHEVRE Gilbert DELACROIX Bruno HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane LECARON Caroline MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne CHEVALIER Romain	LAVENU Joëlle CRAQUELIN Paule GREAUME Hervé BLOND Éric MICHEL Stéphane BELLENGER Laetitia BUREL Lucie MONS Céline DEMEILLERS Julie BREANT Marie	LEPRON Dominique MECHIN Jean-Michel LACHEVRE Gilbert DELACROIX Bruno LEROY Bertrand GESLAIN Fabienne COUSIN Sophie

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 07.02.2023

Date de mise en ligne : 09.02.2023

Objet de la délibération : **3.2.2.b REMISE SUR LOCATION DE SALLE BERMONVILLE – MINOT Gaëlle**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la location de la salle de Bermonville en date du 10 Décembre 2022 par Madame MINOT Gaëlle

Considérant les problèmes de chauffage de la salle polyvalente survenus à ces mêmes dates,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DECIDE d'effectuer une remise de 30 % sur le tarif de location initial,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance

Sabrina SALLO

Le Maire,

Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20230206-0493-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2023

**3.2.2.b REMISE SUR LOCATION DE SALLE BERMONVILLE – MINOT Gaëlle**

L'an deux mil vingt-trois, le six février, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le trente janvier deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Sabrina SALLO

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 7
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LACHEVRE Gilbert	LAVENU Joëlle	LEPRON Dominique
DELACROIX Bruno	CRAQUELIN Paule	MECHIN Jean-Michel
HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique	GREAUME Hervé BLOND Éric MICHEL Stéphane	LACHEVRE Gilbert DELACROIX Bruno
MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane LECARON Caroline MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric	BELLENGER Laetitia BUREL Lucie	
LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne	MONS Céline DEMEILLERS Julie	LEROY Bertrand GESLAIN Fabienne
CHEVALIER Romain	BREANT Marie	COUSIN Sophie

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 07.02.2023

Date de mise en ligne : 09.02.2023

Objet de la délibération : 3.2.2.c REMISE SUR LOCATION DE SALLE SAINT PIERRE LAVIS – BELLENGER Martine

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la location de la salle de Saint Pierre Lavis en date du 24 Décembre 2022 par Madame BELLENGER Martine,

Considérant les problèmes d'alimentation du gaz survenu à ces mêmes dates,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DECIDE d'effectuer une remise de 10 % sur le tarif de location initial,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Sabrina SALLO



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Beronville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20230206-0494-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2023

**3.2.2.c REMISE SUR LOCATION DE SALLE SAINT PIERRE LAVIS – BELLENGER Martine**

L'an deux mil vingt-trois, le six février, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le trente janvier deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Sabrina SALLO

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 7
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LACHEVRE Gilbert DELACROIX Bruno HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane LECARON Caroline MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne CHEVALIER Romain	LAVENU Joëlle CRAQUELIN Paule GREAUME Hervé BLOND Éric MICHEL Stéphane BELLENGER Laetitia BUREL Lucie MONS Céline DEMEILLERS Julie BREANT Marie	LEPRON Dominique MECHIN Jean-Michel LACHEVRE Gilbert DELACROIX Bruno LEROY Bertrand GESLAIN Fabienne COUSIN Sophie

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 07.02.2023

Date de mise en ligne : 09.02.2023

Objet de la délibération : 3.2.2.d REMISE SUR LOCATION DE SALLE BERMONVILLE – SALLO Sabrina

Madame Sabrina SALLO ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la location de la salle de Bermonville en date du 21 Janvier 2022 par Madame SALLO Sabrina

Considérant les problèmes de chauffage de la salle polyvalente survenus à ces mêmes dates,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DECIDE d'effectuer une remise de 30 % sur le tarif de location initial,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Sabrina SALLO

Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

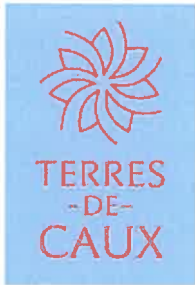
Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Pauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20230206-0495-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2023

**3.2.2.d REMISE SUR LOCATION DE SALLE BERMONVILLE – SALLO Sabrina**

L'an deux mil vingt-trois, le six février, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le trente janvier deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Sabrina SALLO

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 7
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LACHEVRE Gilbert	LAVENU Joëlle	LEPRON Dominique
DELACROIX Bruno	CRAQUELIN Paule	MECHIN Jean-Michel
HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique	GREAUME Hervé BLOND Éric MICHEL Stéphane	LACHEVRE Gilbert DELACROIX Bruno
MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane LECARON Caroline MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric	BELLENGER Laetitia BUREL Lucie	
LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne	MONS Céline DEMEILLERS Julie	LEROY Bertrand GESLAIN Fabienne
CHEVALIER Romain	BREANT Marie	COUSIN Sophie

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 07.02.2023

Date de mise en ligne : 09.02.2023

Objet de la délibération : 3.2.2.e REMISE SUR LOCATION DE SALLE SAINT PIERRE LAVIS – LEROUX Laëtitia

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la location de la salle de Saint-Pierre-Lavis en date du 28 janvier 2023 par Madame LEROUX Laëtitia

Considérant la panne de Lave-Vaisselle survenue à ces mêmes dates,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DECIDE d'effectuer une remise de 10 % sur le tarif de location initial,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Sabrina SALLO

Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

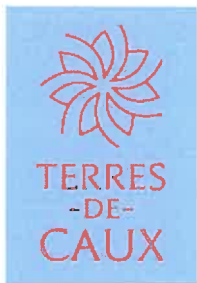
Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20230206-0496-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2023



3.2.2.e REMISE SUR LOCATION DE SALLE SAINT PIERRE LAVIS – LEROUX Laëtitia

L’an deux mil vingt-trois, le six février , à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le trente janvier deux mil vingt-deux, s’est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Sabrina SALLO

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 0
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LACHEVRE Gilbert	LAVENU Joëlle	LEPRON Dominique
DELACROIX Bruno	CRAQUELIN Paule	MECHIN Jean-Michel
HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique	GREAUME Hervé BLOND Éric MICHEL Stéphane	LACHEVRE Gilbert DELACROIX Bruno
MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane LECARON Caroline MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric	BELLENGER Laetitia BUREL Lucie	
LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne	MONS Céline DEMEILLERS Julie	LEROY Bertrand GESLAIN Fabienne
CHEVALIER Romain	BREANT Marie	COUSIN Sophie

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 07.02.2023

Date de mise en ligne : 09.02.2023

**Objet de la délibération : 3.2.3 Budget principal de Terres de Caux – modification de l'APCP n°7 –
Opération 207**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2.7.5.f) du 17 mars 2016 créant une APCP d'un montant global de 343 200 € TTC pour la réhabilitation de la toiture de l'école Maternelle Camille Claudel,

Vu la délibération n°12 du 19 janvier 2017, portant la reprise des APCP en cours au nom de la Commune Terres de Caux,

Vu la délibération n°3.1.d) votée le 27 avril 2017, n°3.1.7 du 12 avril 2018, n°3.2.4 e) du 11 avril 2019, n°3.4.8 du 17 octobre 2019, n° 3.4.8 du 20 juillet 2020 et n° 3.1.2 c votée le 12 avril 2021 portant le montant de l'AP à 1 783 600 € pour la réalisation de 3 classes supplémentaires et prolongeant la durée de vie de l'AP jusqu'à 2022, et modifiant la répartition des crédits de paiements,

Vu les délibérations n° 3.3.1, 3.3.2.1, 3.3.2.2, 3.3.3a)1, 3.3.3a)2, 3.3.3b)1, 3.3.3b)2, 3.3.3c)1, 3.3.3c)2, du février 2018 concernant la création des pôles scolaires de la commune de Terres de Caux et la dépose des demandes de financement au titre de la DETR, du Département 76 et de la Dotation de Solidarité à l'Investissement Local pour la création de trois classes supplémentaires à l'école Camille Claudel,

Considérant que le montant des dépenses d'investissement réalisées en 2022 est d'un montant de 1.181.046,39 €,

Considérant l'avancement du projet,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de prolonger l'AP d'un an, jusqu'à 2024 et de modifier la répartition des crédits de paiements sur les exercices à venir jusqu'à la clôture de l'opération comme suit :

AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
1 783 600 €	39 899,96 €	67 532,84 €	0 €	11 970,90€	1 181 046,39 €	455 000 ,00 €	28 149,91 €

Décide de compléter les crédits de l'opération d'investissement, par une nouvelle AP pour la partie « réhabilitation et extension » et de prévoir les crédits nécessaires jusqu'à la clôture de l'opération, comme suit :

AP	CP 2023	CP 2024					
942 400 €	750 000,00 €	192 400,00 €					

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance

Sabrina SALLO

Le Maire,

Jean-Marc VASSE

7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20230206-0497-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2023



**3.2.3 Budget principal de Terres de Caux – modification de l'APCP n°7 – Opération 207**

L'an deux mil vingt-trois, le six février, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le trente janvier deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Sabrina SALLO

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 7
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LACHEVRE Gilbert	LAVENU Joëlle	LEPRON Dominique
DELACROIX Bruno	CRAQUELIN Paule	MECHIN Jean-Michel
HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique	GREAUME Hervé BLOND Éric MICHEL Stéphane	LACHEVRE Gilbert DELACROIX Bruno
MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane LECARON Caroline MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric	BELLENGER Laetitia BUREL Lucie	
LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne	MONS Céline DEMEILLERS Julie	LEROY Bertrand GESLAIN Fabienne
CHEVALIER Romain	BREANT Marie	COUSIN Sophie

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 07.02.2023

Date de mise en ligne : 09.02.2023

**Objet de la délibération : 3.2.4 Budget principal de Terres de Caux – modification de l'APCP n°8 –
Opération 208 Pole scolaire Luc Ferry**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n° 3.1.8 du 12 avril 2018, n°3.2.4 f) du 11 avril 2019, n° 3.4.9 votée le 20 juillet 2020 et n°3.1.2 d votée le 12 avril 2021 créant une APCP d'un montant global de 1 372 700 € TTC pour l'extension de l'école Luc Ferry de la commune déléguée de Ricarville, prolongeant la durée de vie de l'AP jusqu'à 2023, et modifiant la répartition des crédits de paiements,

Vu les délibérations n° 3.3.1, 3.3.2.1, 3.3.2.2, 3.3.3a)1, 3.3.3a)2, 3.3.3b)1, 3.3.3b)2, 3.3.3c)1, 3.3.3c)2, du février 2018 concernant la création des pôles scolaires de la commune de Terres de Caux et la dépose des demandes de financement au titre de la DETR, du Département 76 et de la Dotation de Solidarité à l'Investissement Local pour la création de trois classes supplémentaires à l'école Luc Ferry,

Considérant que le montant des dépenses d'investissement réalisées en 2021 d'un montant de 8 442,00 €,

Considérant l'avancement du projet,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide la prolongation de l'AP d'une année, jusqu'à 2024, dont les Crédits de Paiement seront répartis comme suit, jusqu'à sa clôture :

AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
1 372 700 €	58 825,12 €	19 768,16 €	183,60 €	8 442,00 €	116 626,89 €	1 050 000,00 €	118 154,23 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Sabrina SALLO



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Pauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20230206-0498-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2023



3.2.4 Budget principal de Terres de Caux – modification de l’APCP n°8 – Opération 208 Pole scolaire Luc Ferry

L’an deux mil vingt-trois, le six février , à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le trente janvier deux mil vingt-deux, s’est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Sabrina SALLO

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 7
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LACHEVRE Gilbert	LAVENU Joëlle	LEPRON Dominique
DELACROIX Bruno	CRAQUELIN Paule	MECHIN Jean-Michel
HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique	GREAUME Hervé BLOND Éric MICHEL Stéphane	LACHEVRE Gilbert DELACROIX Bruno
MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane LECARON Caroline MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric	BELLENGER Laetitia BUREL Lucie	
LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne	MONS Céline DEMEILLERS Julie	LEROY Bertrand GESLAIN Fabienne
CHEVALIER Romain	BREANT Marie	COUSIN Sophie

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 07.02.2023

Date de mise en ligne : 09.02.2023

Objet de la délibération : 3.2.5 Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

Le Conseil municipal,

Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

Opération d'investissement	Budget 2022	DM	Crédits pouvant être ouverts
0149 – Travaux cimetières	24 200,00 €		6 050,00 €
205 – Equipement technique	111 494,00 €		27 850,00 €
210 – Réserves incendie	182 458,00 €		45 600,00 €
221 - Salle de sport	25 150,00 €		6 200,00 €
228 – Equipements sportifs	17 800,00 €		4 400,00 €
258 – Voirie et sécurité	203 530,00 €		50 800,00 €
259 – Schéma directeur		30 000,00 €	7 500,00 €
TOTAL	591 632,00 €	30 000,00 €	148 400,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE l'ouverture des crédits proposés avant le vote du budget primitif 2023,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Sabrina SALLO



7, avec Fauville au cœur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Le Maire,
Jean-Marc VASSE

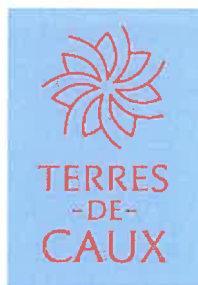


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20230206-0499-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2023

**3.2.5 Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement
avant le vote du budget primitif 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le six février, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le trente janvier deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Sabrina SALLO

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 0
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LACHEVRE Gilbert DELACROIX Bruno HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane LECARON Caroline MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne CHEVALIER Romain	LAVENU Joëlle CRAQUELIN Paule GREAUME Hervé BLOND Éric MICHEL Stéphane BELLENGER Laetitia BUREL Lucie MONS Céline DEMEILLERS Julie BREANT Marie	LEPRON Dominique MECHIN Jean-Michel LACHEVRE Gilbert DELACROIX Bruno LEROY Bertrand GESLAIN Fabienne COUSIN Sophie

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 07.02.2023

Date de mise en ligne : 09.02.2023

Objet de la délibération : 3.4.1 Création d'un budget Annexe – Les Londes

Le Conseil Municipal,

Considérant la possibilité de créer un lotissement rue des Londes à Fauville en Caux en 1 lot à bâtir,

Considérant les dépenses relatives à l'aménagement des terrains,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 22 voix pour et 6 voix contre,

ACCEPTE le projet de création d'un lotissement communal sur la parcelle Section AE n°390

DECIDE de créer, viabiliser et commercialiser un lotissement « Les Londes », de créer un budget annexe « Les Londes » et d'assujettir ce budget au régime réel normal trimestriel de la TVA

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Sabrina SALLO



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

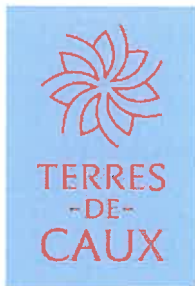
Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20230206-0500-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2023



3.4.1 Création d'un budget Annexe – Les Londes

L'an deux mil vingt-trois, le six février , à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le trente janvier deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Sabrina SALLO

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 7
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LACHEVRE Gilbert	LAVENU Joëlle	LEPRON Dominique
DELACROIX Bruno	CRAQUELIN Paule	MECHIN Jean-Michel
HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique	GREAUME Hervé BLOND Éric MICHEL Stéphane	LACHEVRE Gilbert DELACROIX Bruno
MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane LECARON Caroline MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric	BELLENGER Laetitia BUREL Lucie	
LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne	MONS Céline DEMEILLERS Julie	LEROY Bertrand GESLAIN Fabienne
CHEVALIER Romain	BREANT Marie	COUSIN Sophie

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 07.02.2023

Date de mise en ligne : 09.02.2023

Objet de la délibération : 3.4.2 VOTE BUDGET ANNEXE « LES LONDES »

Le Conseil Municipal,

Considérant l'achat de la parcelle AE 390, à l'EPF Normandie pour un montant de 206 085,52 € HT,

Vu la délibération n° 3.4.1 en date de ce jour créant le budget annexe du lotissement « Les Londes »,

Vu le budget primitif 2023 équilibré pour :

- Section de fonctionnement : dépenses : 660.000,00 €
- Section de fonctionnement : recettes : 660.000,00 €

- Section d'investissement : dépenses : 440.000,00 €
- Section d'investissement : recettes : 440.000,00 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 22 voix pour et 6 voix contre,

DECIDE d'approuver le budget primitif annexe du lotissement « Les Londes » pour l'exercice 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Sabrina SALLO

Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20230206-0501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2023

**3.4.2 VOTE BUDGET ANNEXE « LES LONDES »**

L'an deux mil vingt-trois, le six février, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le trente janvier deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Sabrina SALLO

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 7
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LACHEVRE Gilbert	LAVENU Joëlle	LEPRON Dominique
DELACROIX Bruno	CRAQUELIN Paule	MECHIN Jean-Michel
HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique	GREAUME Hervé BLOND Éric MICHEL Stéphane	LACHEVRE Gilbert DELACROIX Bruno
MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane LECARON Caroline MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric	BELLENGER Laetitia BUREL Lucie	
LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne	MONS Céline DEMEILLERS Julie	LEROY Bertrand GESLAIN Fabienne
CHEVALIER Romain	BREANT Marie	COUSIN Sophie

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 07.02.2023

Date de mise en ligne : 09.02.2023

Objet de la délibération : **3.5.1 Création d'un budget Annexe – Espace Santé**

Le Conseil Municipal,

Considérant la possibilité de créer un lotissement rue Charles de Gaulle à Fauville en Caux en 1 lot à bâtir,

Considérant les dépenses relatives à l'aménagement des terrains,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 22 voix pour et 6 abstentions,

ACCEPTÉ le projet de création d'un lotissement communal sur la parcelle Section n° AE 291

DECIDE de créer, viabiliser et commercialiser un lotissement « Espace Santé », de créer un budget annexe « Espace Santé » et d'assujettir ce budget au régime réel normal trimestriel de la TVA

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Sabrina SALLO



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20230206-0502-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2023

**3.5.1 Création d'un budget Annexe – Espace Santé**

L'an deux mil vingt-trois, le six février, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le trente janvier deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Sabrina SALLO

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 7
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LACHEVRE Gilbert	LAVENU Joëlle	LEPRON Dominique
DELACROIX Bruno	CRAQUELIN Paule	MECHIN Jean-Michel
HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique	GREAUME Hervé BLOND Éric MICHEL Stéphane	LACHEVRE Gilbert DELACROIX Bruno
MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane LECARON Caroline MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric	BELLENGER Laetitia BUREL Lucie	
LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne	MONS Céline DEMEILLERS Julie	LEROY Bertrand GESLAIN Fabienne
CHEVALIER Romain	BREANT Marie	COUSIN Sophie

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 07.02.2023

Date de mise en ligne : 09.02.2023

Objet de la délibération : 3.5.2 VOTE BUDGET ANNEXE « ESPACE SANTE »

Le Conseil Municipal,

Considérant l'achat de la parcelle cadastrée section AE numéro 291, pour un montant de 130.000 €,

Considérant les demandes de subvention auprès de l'Etat – DSIL et le Conseil Régional – FRADT, pour un montant total de 221.780,00 €,

Vu la délibération n° 3.5.1 en date de ce jour créant le budget annexe du lotissement « Espace Santé »,

Vu le budget primitif 2023 équilibré pour :

- Section de fonctionnement : dépenses : 993.600,00 € (NDLR : somme importante liée à la mécanique budgétaire de budget de lotissement)
- Section de fonctionnement : recettes : 993.600,00 €

- Section d'investissement : dépenses : 662.400,00 €
- Section d'investissement : recettes : 662.400,00 €

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, 22 voix pour et 6 abstentions,
DECIDE d'approuver le budget primitif annexe du lotissement « Espace Santé » pour l'exercice 2023.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Sabrina SALLO



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Pauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20230206-0503-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2023

**3.5.2 VOTE BUDGET ANNEXE « ESPACE SANTE »**

L'an deux mil vingt-trois, le six février, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le trente janvier deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Sabrina SALLO

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 7
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LACHEVRE Gilbert	LAVENU Joëlle	LEPRON Dominique
DELACROIX Bruno	CRAQUELIN Paule	MECHIN Jean-Michel
HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique	GREAUME Hervé BLOND Éric MICHEL Stéphane	LACHEVRE Gilbert DELACROIX Bruno
MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane LECARON Caroline MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric	BELLENGER Laetitia BUREL Lucie	
LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne	MONS Céline DEMEILLERS Julie	LEROY Bertrand GESLAIN Fabienne
CHEVALIER Romain	BREANT Marie	COUSIN Sophie

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 07.02.2023

Date de mise en ligne : 09.02.2023

Objet de la délibération : 3.5.3 ACQUISITION FONCIERE AE 291

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu ma délibération 3.3.2 en date du 29 septembre 2022 autorisant Monsieur le Maire à engager les négociations en vue de l'acquisition de la parcelle AE 291,

Considérant que cette parcelle est destinée à recevoir un espace médical,

Après en avoir délibéré, à 22 voix pour et 6 abstentions,

DECIDE d'acheter la parcelle cadastrée section AE numéro 291 pour une surface de 1 558m²,

FIXE le prix d'achat au montant forfaitaire de 130 000 € net vendeur,

DIT que l'acte notarié sera confié à l'étude de Me DUPRE, notaire à Fauville en Caux,

DIT que les frais d'actes seront à la charge de la commune de Terres-de-Caux,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Sabrina SALLO



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20230206-0504-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2023

**3.5.3 ACQUISITION FONCIERE AE 291**

L'an deux mil vingt-trois, le six février, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le trente janvier deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Sabrina SALLO

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 7
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LACHEVRE Gilbert DELACROIX Bruno HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane LECARON Caroline MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne CHEVALIER Romain	LAVENU Joëlle CRAQUELIN Paule GREAUME Hervé BLOND Éric MICHEL Stéphane BELLENGER Laetitia BUREL Lucie MONS Céline DEMEILLERS Julie BREANT Marie	LEPRON Dominique MECHIN Jean-Michel LACHEVRE Gilbert DELACROIX Bruno LEROY Bertrand GESLAIN Fabienne COUSIN Sophie

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 07.02.2023

Date de mise en ligne : 09.02.2023

Objet de la délibération : **3.6.1 DECLASSEMENT PARCELLE AA 262**

Vu Le Conseil Municipal,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu Le Code Général de la Propriété des Personnes Publics et notamment ses articles L.2111-1 et L.2141-1 et suivants,

Considérant que dans le cadre de l'installation de l'entreprise TPN sur le site du Pot Cassé il a été convenu l'acquisition de la parcelle AA 62 pour une surface de 885 m²,

Considérant la nécessité de déclasser la parcelle AA 262 qui est actuellement classée dans le domaine public,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PRONONCE le déclassement du domaine public de la parcelle communale AA262 sise le pot Cassé à Fauville en Caux,

PRECISE que la cession de la parcelle se fera par Caux Seine Agglo,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Sabrina SALLO

Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20230206-0505-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2023

**3.6.1 DECLASSEMENT PARCELLE AA 262**

L'an deux mil vingt-trois, le six février, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le trente janvier deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Sabrina SALLO

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 7
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LACHEVRE Gilbert DELACROIX Bruno HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane LECARON Caroline MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne CHEVALIER Romain	LAVENU Joëlle CRAQUELIN Paule GREAUME Hervé BLOND Éric MICHEL Stéphane BELLENGER Laetitia BUREL Lucie MONS Céline DEMEILLERS Julie BREANT Marie	LEPRON Dominique MECHIN Jean-Michel LACHEVRE Gilbert DELACROIX Bruno LEROY Bertrand GESLAIN Fabienne COUSIN Sophie

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 07.02.2023

Date de mise en ligne : 09.02.2023

Objet de la délibération : 3.7.1 Modification du tableau des emplois au 06.02.2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territorial,

Vu la délibération 3.10.1 du 29 septembre 2022 relative à la dernière modification du tableau des emplois,

Considérant le besoin d'ajuster les postes administratifs par rapport aux besoins des services,

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial du 31 janvier 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, à l'unanimité,

DECIDE de modifier le tableau des emplois de la manière suivante.

Motivation	Filière	Décision	Grade	Temps hebdomadaire	Nombres de postes A supprimer	Nombres de postes A créer	Date effective
Ajustement des postes administratifs	Administration	Suppression	Rédacteur principal 2ème classe	35,00	1		01/01/2022
	Administration	Création	Agent administratif 2ème classe	35,00		1	01/01/2022
	Administration	Suppression	Agent administratif 1ère classe	35,00	1		01/01/2022
	Administration	Création	Agent administratif 2ème classe	7,00		1 (0,25 ETP)	01/01/2022
	Administration	Création	Agent administratif 2ème classe	14,00		1 (0,375 ETP)	01/01/2022
	Administration	Création	Agent administratif 2ème classe	14,00		1 (0,375 ETP)	01/01/2022

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Sabrina SALLO



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermerville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20230206-0506-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2023

**3.7.1 Modification du tableau des emplois au 06.02.2023**

L'an deux mil vingt-trois, le six février, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le trente janvier deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : Sabrina SALLO

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 21	Absents : 10	Pouvoirs : 7
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie CAVELIER Stéphane LACHEVRE Gilbert DELACROIX Bruno HUBY Pascal LEDUN Christine MYMVCHOD Corinne LEPRON Dominique MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane LECARON Caroline MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne CHEVALIER Romain	LAVENU Joëlle CRAQUELIN Paule GREAUME Hervé BLOND Éric MICHEL Stéphane BELLENGER Laetitia BUREL Lucie MONS Céline DEMEILLERS Julie BREANT Marie	LEPRON Dominique MECHIN Jean-Michel LACHEVRE Gilbert DELACROIX Bruno LEROY Bertrand GESLAIN Fabienne COUSIN Sophie

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 07.02.2023

Date de mise en ligne : 09.02.2023